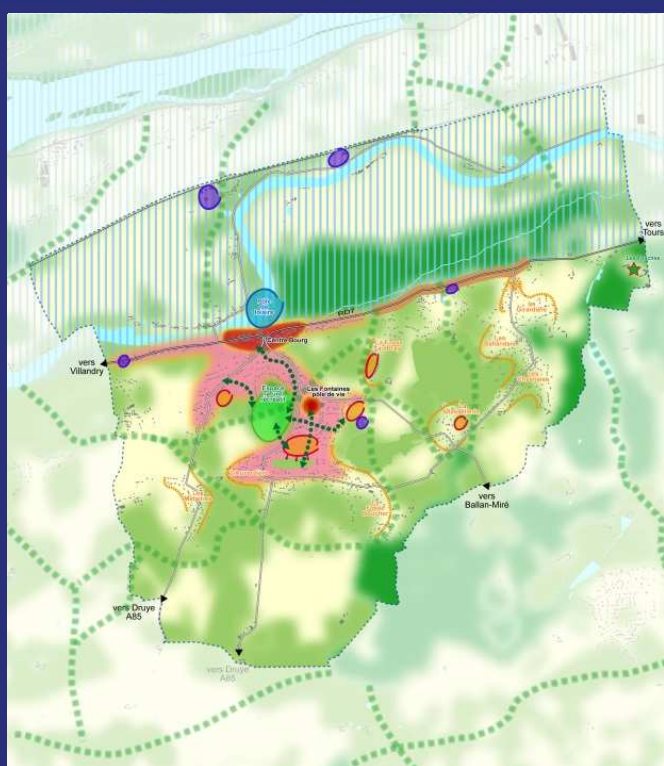


Savonnières

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME



ACTES ADMINISTRATIFS

Vu pour être annexé à l'arrêté métropolitain
n°2024_0080 du 19 novembre 2024

Pour le Président
Le Vice-Président délégué,



Christian GATARD.



Département de l'Indre et Loire



atu.

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours

3 cour du 56, avenue Marcel Dassault
BP 601 - 37206 Tours cedex 3
Téléphone : 02 47 71 70 70
Télécopie : 02 47 71 97 35
Courriel : atu@atu37.org
www.atu37.org

20 JUIL. 2023

MAARCH Courrier

Savonnières, le 13 juillet 2023

Le Maire,
à

**Monsieur le Président de TOURS
METROPOLE VAL DE LOIRE**
60 avenue Marcel Dassault
CS 30651
37206 TOURS CEDEX 3

Nos réf. : NS/NC n°

Objet : Demande de modification n°2 du PLU de la commune de Savonnières

Monsieur Le Président,

Chef Frédéric,

Le PLU de Savonnières a été approuvé par le Conseil municipal le 1^{er} septembre 2016, puis il a fait l'office d'une modification simplifiée approuvée par le Conseil métropolitain le 21 octobre 2019.

A ce jour, j'ai l'honneur de vous présenter une demande visant à inscrire à l'ordre du jour du Conseil métropolitain, l'engagement de **la modification n°2**, du PLU de Savonnières portant sur des incohérences et erreurs matérielles, dans le règlement.

Les dispositions à amender concernent :

- En zone UB : Les aires de stationnement et la limitation de densification,
- En zone UC : L'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives, le recul du portail et la limitation de densification,
- En zone N et A : Les annexe et l'emprise au sol des construction et des piscines
- En zone N : La suppression d'une grange représentée en B14, sur le plan de zonage n°3
- En zone NXi : Le changement de destination du bâtiment des Cèdres
- Modifications concernant, de façon générale, les panneaux photovoltaïques, les percements/ouvertures et les clôtures.

Aussi, au vu des motifs évoqués, je vous demande de bien vouloir élaborer cette procédure de modification de notre PLU.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur Le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à toi

Nathalie SAVATON
Le maire



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023

Convocations adressées le mardi 19 septembre 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 77

Nombre de délégués votants : 86

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Quorum : 44

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND *est arrivé à la délibération n° 28 et a donné pouvoir à Frédéric AUGIS de la délibération n° 1 à 27*, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n° 7*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Christian BONNARD, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Betsabée HAAS *a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE à partir de la délibération n° 34*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Affiwa METREAU à partir de la délibération n° 41*, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE *est arrivé à la délibération n° 5*, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n° 5*.

Titulaires absents excusés :

Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Catherine GAULTIER a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Laurence LEFEVRE a donné pouvoir à Christian BONNARD, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Odile MACE.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2023,
- Informations par Monsieur GATARD, vice-président, concernant :

- la prescription de la modification simplifiée n°2 du PLU de Tours,
- la prescription de la modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Avertin,
- la prescription de la modification simplifiée n°8 du PLU de Ballan-Miré,
- la prescription de la modification n°1 du PLU de Savonnières.

↳ COOPERATION INTERNATIONALE : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS

1) MAROC - AIDE HUMANITAIRE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

↳ INSTITUTIONS : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS

2) COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 12 JUIN, DES DECISIONS N°D2023-29 A D2023-51 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN MAI ET JUIN 2023

3) ELECTION DU 5EME MEMBRE DU BUREAU METROPOLITAIN

4) COMMISSIONS THEMATIQUES - MODIFICATIONS

5) ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DANS LES SYNDICATS - MODIFICATIONS

6) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE DANS DIFFERENTS ORGANISMES

↳ RESSOURCES HUMAINES : rapporteur Madame Maria LEPINE

7) MESURES RELATIVES A LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL

↳ TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TERRITOIRE : rapporteur Madame Maria LEPINE

8) RAPPORT ANNUEL RELATIF A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA REALISATION ET LA GESTION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A HAUT DEBIT - ANNEE 2022

9) ADHESION DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU CONSORTIUM CLIMATE DATA HUB INITIE PAR LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE

↳ TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TERRITOIRE : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS

10) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE DANS LE CONSORTIUM REGIONAL CLIMATE DATA HUB



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MRAe

Mission régionale d'autorité environnementale
CENTRE - VAL DE LOIRE

**Inspection générale de l'environnement
et du développement durable**

**Avis conforme après examen au cas par cas « ad hoc »
sur la modification n°1 du PLU de Savonnières (37)**

N°MRAe 2024-4830

Avis conforme en application de l'article R. 104-33 du code de l'urbanisme

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Centre-Val de Loire, qui en a délibéré collégalement le 4 novembre 2024, en présence de

Jérôme PEYRAT, Christophe BRESSAC, Jérôme DUCHENE, Stéphane GATTO et Corinne LARRUE,

chacun de ces membres délibérants attestant qu'aucun intérêt particulier ou élément dans ses activités passées ou présentes n'est de nature à mettre en cause son impartialité dans la présente décision,

Vu la directive n°2001/42/CE du Parlement Européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et notamment son annexe II ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles R. 104-33 à R. 104-38 ;

Vu le décret n°2022-1165 du 20 août 2022 portant création et organisation de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable ;

Vu le décret n°2022-1025 du 20 juillet 2022 substituant la dénomination « Inspection générale de l'environnement et du développement durable » à la dénomination « Conseil général de l'environnement et du développement durable » ;

Vu les arrêtés ministériels portant nomination des membres des missions régionales d'autorité environnementale de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (MRAe) du 2 mai 2023, du 19 juillet 2023, du 3 juin 2024 et du 6 juin 2024 ;

Vu la demande d'avis conforme en application des articles R. 104-33 al 2 et R. 104-35 du code de l'urbanisme, relative à la modification n°1 du PLU de Savonnières (37), reçue le 6 septembre 2024 et enregistrée sous le n° 2024-4830 (y compris ses annexes) ;

Vu l'avis de l'agence régionale de santé du 1^{er} octobre 2024 ;

Considérant que le projet de modification n°1 du PLU de Savonnières a pour objet de faire évoluer le règlement écrit, le règlement graphique, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et la liste des bâtiments susceptibles de changer de destination ;

Avis conforme de la MRAe Centre-Val de Loire n°2024-4830 en date du 4 novembre 2024

Modification n°1 du PLU de Savonnières (37)

Considérant que les évolutions envisagées visent à modifier les OAP du site de la Butte et du site des Fontaines en retenant les principes d'aménagement suivants :

- pour OAP de la Butte :
 - définir une destination entièrement résidentielle (abandon du projet d'équipement),
 - permettre la réalisation d'un programme de logements de type « habitat intergénérationnel », en cohérence avec le 4^e programme local de l'habitat (PLH) 2024-2029 de Tours Métropole Val de Loire,
 - augmenter le nombre de logements prévus sur le site (environ une dizaine),
 - composer les nouvelles constructions dans l'esprit des organisations bâties existantes (implantations et volumes),
 - assurer la continuité du maillage de liaisons douces jusqu'au site des Fontaines,
 - préserver davantage les espaces verts en cœur d'îlot,
 - promouvoir le réemploi des matériaux ;
- pour l'OAP Fontaines :
 - proposer une offre d'habitat plus diversifiée : habitat collectif et/ou intermédiaire et habitat individuel,
 - composer les nouvelles constructions dans l'esprit des organisations bâties existantes (implantations et volumes),
 - prendre en compte la présence d'un pylône et d'une ligne à haute tension dans les implantations du bâti,
 - préserver les vues les plus intéressantes sur le grand paysage,
 - compléter le maillage de cheminement doux afin d'assurer les continuités en interface avec le stade ;

Considérant que les autres modifications du PLU consistent en divers ajustements et actualisations réglementaires :

- supprimer le bâtiment répertorié n°B14 de la liste des bâtiments susceptibles de changer de destination, du fait de sa démolition et permettre le changement de destination d'un bâtiment vacant en hébergement touristique au sein de la zone NXi,
- prescrire un retrait minimal de 5 m de part et d'autre des constructions sur un même terrain dans les zones UB et UC,
- prescrire un pourcentage minimal de 30 % de la surface des terrains préservée en pleine terre au sein de la zone UB,
- rappeler les dispositions du code de l'urbanisme en matière d'aires de stationnement,
- modifier la forme de l'article 1 du règlement écrit,
- modifier les dispositions encadrant les abris de jardin et les piscines et bassins enterrés en zones A et N,
- modifier et préciser les dispositions encadrant les toitures terrasses, les caissons des mécanismes de volets roulants, le choix des teintes et des matériaux concernant les extensions de la construction principale, l'implantation de panneaux photovoltaïques sur toiture, les dispositifs pare-vues et le bardage en bois des annexes et abris de jardin en zones UA, UB, UC, 1AU, A et N,
- modifier le recul des portails par rapport à la voirie en zones UB, UC, A et N ;

Avis conforme de la MRAe Centre-Val de Loire n°2024-4830 en date du 4 novembre 2024

Modification n°1 du PLU de Savonnières (37)

Considérant que les modifications pré-citées n'affectent aucun zonage de protection ou d'inventaire concernant la biodiversité et n'engendrent pas de nouvelle consommation d'espace ;

Considérant qu'elles visent notamment à limiter l'imperméabilisation des sols, faciliter la rénovation des bâtiments existants et la production d'énergie renouvelable ;

Considérant que le projet de modification ne remet pas en cause l'économie générale du document d'urbanisme, ni les objectifs énoncés dans le projet d'aménagement et de développement durable ;

AVIS CONFORME

Au vu de l'ensemble des informations fournies par la communauté d'agglomération de Tours Métropole Val de Loire, des éléments évoqués ci-avant et des connaissances disponibles à la date de la présente demande d'avis :

- **la modification n°1 du PLU de Savonnières (37) n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine** au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;
- il n'est pas nécessaire de la soumettre à évaluation environnementale par la communauté d'agglomération de Tours Métropole Val de Loire.

Conformément à l'article R. 104-33 du code de l'urbanisme, la communauté d'agglomération de Tours Métropole Val de Loire rendra une décision en ce sens.

Le présent avis sera joint au dossier d'enquête publique ou de mise à disposition du public par voie électronique.

L'avis est mis en ligne sur le site internet de la MRAe Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 4 novembre 2024,

Pour la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire,

son président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Peyrat', with a horizontal line extending to the right.

Jérôme PEYRAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

29/10/2024

N° E24000152 /45

Le président du tribunal administratif

Décision désignation d'un commissaire

Vu, enregistrée le 22/10/2024, la lettre par laquelle le Président de TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAVONNIÈRES (Indre-et-Loire) présenté par Tours Métropole Val de Loire ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Pierre AUBEL est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Annick DUPUY est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au Président de TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE, à Monsieur Pierre AUBEL et à Madame Annick DUPUY.

Le président,



Benoist GUEVEL



ARRÊTÉ N° 2024_0080

Objet : ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAVONNIERES

Le Vice-président de Tours Métropole Val de Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-19 et R 153-8 relatifs à la mise à l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 123-1 et R 123-1 et suivants relatifs aux enquêtes publiques,

Vu la délibération du Conseil municipal de Savonnières en date du 13 septembre 2016 approuvant le PLU de la commune,

Vu le courrier de Madame la Maire de Savonnières en date du 13 juillet 2023 sollicitant Tours Métropole Val de Loire pour engager la procédure de modification n°1 du plan local d'urbanisme de Savonnières,

Vu le compte rendu de la séance du Conseil métropolitain du 25 septembre 2023 au cours de laquelle les conseillers métropolitains ont été informés du lancement de la procédure de modification n°1 du plan local d'urbanisme de Savonnières,

Vu la décision du Président du tribunal administratif d'Orléans en date du 29 octobre 2024 (n°E24000152/45) désignant Monsieur Pierre AUBEL, en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire l'enquête publique, et Madame Annick DUPUY, désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléante,

Vu l'ensemble des pièces du projet de modification n°1 du PLU de Savonnières soumis à l'enquête publique,

Vu les avis des personnes publiques associées et consultées,

Vu les élections en date du 17 mars 2023 de Mesdames et Messieurs les Vice-présidents,

Vu l'arrêté n°A2023-30, portant délégation d'attributions à Mesdames et Messieurs les Vice-présidents,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{ER} : OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Savonnières durant 37 jours à compter **du lundi 9 décembre 2024 à 9h00 jusqu'au mardi 14 janvier 2025 à 17h30, clôture de l'enquête publique.**

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Savonnières.

Au terme de cette enquête, le projet de modification n°1 du PLU de Savonnières sera approuvé par le Conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire.

La modification n°1 du PLU a pour objectifs de procéder à des ajustements réglementaires et à des modifications de deux orientations d'aménagement et de programmation du site de la Butte et du site des Fontaines.

ARTICLE 2 : DESIGNATION DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Le Président du tribunal administratif d'Orléans a désigné Monsieur Pierre AUBEL, en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire l'enquête publique, et Madame Annick DUPUY, en qualité de commissaire enquêteur suppléante.

ARTICLE 3 : MODALITÉS D'ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier de projet de modification n°1 du PLU ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés **du lundi 9 décembre 2024 à 9h00 au mardi 14 janvier 2025 à 17h30**, et mis à disposition pendant cette période :

- à la **mairie de Savonnières** du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ;
- au siège de **Tours Métropole Val de Loire** du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la ville de Savonnières : www.savonnieres.fr et sur le site internet de la Métropole www.tours-metropole.fr. De même, il sera consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public à la mairie de Savonnières.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner le cas échéant ses observations, ses propositions et ses contre-propositions - au plus tard le **mardi 14 janvier 2025 à 17h30** - sur les registres d'enquête, par mail ou les adresser par voie postale, de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête, à l'adresse suivante à :

Monsieur le commissaire-enquêteur (enquête PLU)
Mairie de Savonnières
Rue Principale
37510 Savonnières

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : ep.plu.savonnières@tours-metropole.fr et seront insérées dans le registre d'enquête publique.

Le contenu du registre d'enquête publique sera consultable sur le site internet de la Ville de Savonnières : www.savonnières.fr

ARTICLE 4 : INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête et la décision de l'Autorité Environnementale seront jointes au dossier de modification n°1 du PLU et pourront donc être consultés dans les mêmes conditions.

ARTICLE 5 : PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en Mairie de Savonnières :

- **lundi 9 décembre 2024 de 9h00 à 12h00,**
- **jeudi 19 décembre 2024 de 14h00 à 17h00,**
- **lundi 6 janvier 2025 de 9h00 à 12h00,**
- **mardi 14 janvier 2025 de 14h30 à 17h30.**

ARTICLE 6 : CLOTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

A l'expiration du délai de l'enquête fixé à l'article 1, les registres seront clos et signés par le commissaire-enquêteur. Dans les huit jours après la clôture de l'enquête, il communiquera à Tours Métropole Val de Loire, les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Président de la Métropole ainsi qu'au tribunal administratif d'Orléans son rapport et ses conclusions motivées.

ARTICLE 7 : RAPPORT, AVIS ET CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le Président de la Métropole adressera une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à Madame la Maire de Savonnières et à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire. Ces pièces seront consultables au service urbanisme de la mairie de Savonnières pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique soit jusqu'au **14 janvier 2026 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Ces pièces seront également consultables sur le site internet de la ville de Savonnières www.savonnieres.fr et sur le site internet de la Métropole www.tours-metropole.fr pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leurs frais, auprès de la mairie de Savonnières.

ARTICLE 8 : MESURES D'INFORMATIONS ET DE PUBLICITÉ

Un avis faisant connaître au public l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché sur les lieux d'enquête publique quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Cet avis sera également publié sur le site internet de la ville de Savonnières : www.savonnieres.fr et sur le site internet de la Métropole www.tours-metropole.fr.

L'accomplissement de ces mesures de publicité sera constaté et justifié par un certificat du Président de la Métropole. Un extrait des journaux dans lesquels sera publié l'avis sera annexé aux dossiers soumis à l'enquête :

- avant l'ouverture de l'enquête pour la première insertion,
- au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

ARTICLE 9 : INFORMATIONS SUR LE DOSSIER

Des informations sur le dossier peuvent être demandées à l'accueil de la Mairie de Savonnières, par téléphone au 02.47.43.53.63 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : urba-voirie@savonnieres.fr.

ARTICLE 10 :

Monsieur le Vice-président délégué est autorisé à signer toutes les pièces afférentes au présent arrêté.

ARTICLE 11 : PUBLICITE

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans,
- Monsieur Pierre AUBEL, commissaire-enquêteur.

ARTICLE 12 : RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès du Président de Tours Métropole Val de Loire ou d'un recours contentieux dans un délai de 2 mois à compter de l'exécution des mesures de publicité, devant le Tribunal Administratif d'Orléans - 28, rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans Cedex 1 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 13 : EXECUTION

Monsieur le Directeur Général des Services de Tours Métropole Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le mardi 19 novembre 2024

Le Vice-Président



Christian GATARD

AVIS

D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLAN

LOCAL D'URBANISME (PLU)

DE SAVONNIÈRES

Par arrêté métropolitain n°2024_0080, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Savonnières. Au terme de cette enquête, la modification n°1 sera approuvée par le Conseil métropolitain. A cet effet, M. Pierre AUBEL a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera durant 37 jours :

du lundi 9 décembre 2024 à 9h00
au mardi 14 janvier 2025 à 17h30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier complet d'enquête publique et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête qui seront mis à disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de chacun des sites suivants :

- à la **Mairie de Savonnières** du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ;
- au siège de **Tours Métropole Val de Loire** du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Ce dossier sera consultable sur les sites internet www.savonnieres.fr et www.tours-metropole.fr. De même, il sera consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public en Mairie.

Les observations pourront être adressées, avant la clôture de l'enquête, à M. AUBEL, commissaire-enquêteur :

- par courrier : Mairie de Savonnières, rue Principale, 37510 SAVONNIERES.
- par mail, à l'adresse suivante : ep.plu.savonnieres@tours-metropole.fr.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en Mairie de Savonnières :

- **lundi 9 décembre 2024 de 9h00 à 12h00 ;**
- **jeudi 19 décembre 2024 de 14h00 à 17h00 ;**
- **lundi 6 janvier 2025 de 9h00 à 12h00 ;**
- **mardi 14 janvier 2025 de 14h30 à 17h30 ;**

Des informations sur le dossier peuvent être demandées à l'accueil de la Mairie de Savonnières, par téléphone au 02.47.43.53.63 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : urba-voirie@savonnieres.fr.

légales et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NR, Centre Presse et autres presses habilitées :

E-mail : aof@nr-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 10
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com
Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

ANNONCES LÉGALES

Avis administratifs



Modification simplifiée n°1 du PLU

Le public est informé de la mise à disposition de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de SORIGNY (Indre-et-Loire), du 02 décembre 2024 à partir de 8 h 30 au 02 janvier 2025 à 17 heures inclus.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Maire, seront tenus à la disposition du public en mairie de Sorigny, pendant la durée de la mise à disposition, du 02 décembre 2024 à partir de 8 h 30 au 02 janvier 2025 à 17 heures inclus, aux heures d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h et à l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés. Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par correspondance à la mairie de Sorigny : « Mise à disposition du public modification simplifiée n°1 du PLU » - 28 rue Nationale 37250 SORIGNY.

Le dossier sera disponible durant la mise à disposition sur le site Internet de la mairie : www.sorigny.fr

A l'issue de la mise à disposition du dossier au public, le conseil municipal, par délibération motivée, adoptera la modification simplifiée n°1 du PLU en tenant compte des observations portées sur le registre mise à disposition du public.

Vie de sociétés

ESPRIT CONDUITE LANGEAIS

EURL au capital de 800 €
Siège social :
17 rue pasteur 37140 Bourgueil
933 165 839 RCS de Tours

L'AGE du 18/11/2024 a décidé de transférer le siège social 2 rue Charles VIII 37130 Langeais, à compter du 09/10/2024.
Mention au RCS de Tours

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAVONNIERES

Enquête

Par arrêté n°2024_0080, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de Savonnières.

Au terme de cette enquête, le projet de modification n°1 du PLU de Savonnières sera approuvé par le Conseil métropolitain.

A cet effet, Monsieur Pierre AUBEL a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Savonnières, siège de l'enquête publique, durant 37 jours, du lundi 9 décembre 2024 à 9h00 au mardi 14 janvier 2025 à 17h30, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, ou chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Un dossier identique et un registre d'enquête seront déposés au siège de Tours Métropole Val de Loire (60 avenue Marcel Dassault - 37200 Tours) aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Ce dossier sera également consultable sur les sites internet de la ville de Savonnières : www.savonnieres.fr et de la Métropole : www.tours-metropole.fr.

De même, il sera consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public en mairie de Savonnières aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Les observations pourront être adressées par écrit, avant la clôture de l'enquête, à Monsieur Pierre AUBEL, commissaire enquêteur (enquête PLU), à la Mairie de Savonnières - rue Principale - 37510 Savonnières. Elles pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : ep.plu.savonnieres@tours-metropole.fr.

Les observations, propositions et contre-propositions seront consultables sur le site internet de la Ville de Savonnières : www.savonnieres.fr.

Le dossier comportera notamment les avis des personnes publiques associées et la décision de l'Autorité environnementale.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Savonnières :

- lundi 9 décembre 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- jeudi 19 décembre 2024 de 14h00 à 17h00 ;
- lundi 6 janvier 2025 de 9h00 à 12h00 ;
- mardi 14 janvier 2025 de 14h30 à 17h30 ;

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la Mairie de Savonnières pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur les sites internet de la ville de Savonnières et de la Métropole pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication à leur frais, auprès de la Mairie de Savonnières.

Des informations sur le dossier peuvent être demandées à l'accueil de la Mairie de Savonnières, par téléphone au 02.47.43.53.63 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : urba-voire@savonnieres.fr.

DIVERTO

Vous pouvez trouver, avec votre Diverto, les encarts suivant :

C2Si - ISOLBA - PETIT FILS - GV SERVICES

Publications d'Annonces
Officielles & Légales

Tous titres de presse

GAGNEZ DU TEMPS !

Vos contacts :

Indre et Loire

Tel : 02 47 60 62 10

Loir et Cher

Tel : 02 47 60 62 10

Indre

Tel : 02 47 60 62 79

Vienne

Tel : 02 47 60 62 79

Deux-Sèvres

Tel : 02 47 60 62 10

ou par email

aof@nr-communication.fr



Pour publier ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com

*paiement par CB sécurisé



MARCHÉS PUBLICS

- Publication
- Dématérialisation
- Consultation et veille des appels d'offres
- Assistance Juridique Marchés Publics



www.pro-marchespublics.com
Tél : 02 47 60 62 11
support@nr-ppm.com

la Nouvelle République

PASSEZ VOTRE PETITE ANNONCE

Centre Presse

1 Rédigez votre annonce

En majuscules, un mot par case. Un seul bien par annonce.

Grid for writing the advertisement text.

Mot(s) supplémentaire(s)

2 Choisissez votre formule et calculez le prix de votre annonce

Forfait 20 mots. Réservé aux particuliers (Cocher les cases correspondant à votre annonce)

		1 dépt.			3 dépt.			5 dépt.			Petits prix**	Demandes d'emploi**	Prix
		1 dépt.	3 dépt.	5 dépt.	1 dépt.	3 dépt.	5 dépt.	1 dépt.	3 dépt.	5 dépt.			
Bonnes affaires Emploi Rencontres	1 semaine (2 parutions)	<input type="checkbox"/> 6°50	<input type="checkbox"/> 13°	<input type="checkbox"/> 26°	<input type="checkbox"/> 5°	<input type="checkbox"/> 4,50°	€					
	3 semaines (6 parutions)	<input type="checkbox"/> 13°	<input type="checkbox"/> 26°	<input type="checkbox"/> 52°	<input type="checkbox"/> 10°	<input type="checkbox"/> 9°	€					
	4 semaines (8 parutions)	<input type="checkbox"/> 16°	<input type="checkbox"/> 32°	<input type="checkbox"/> 64°	<input type="checkbox"/> 12°	<input type="checkbox"/> 10°	€					
	1 parution <input type="checkbox"/> Samedi ou <input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/> 5°			<input type="checkbox"/> 3°	<input type="checkbox"/> 2,50°	€					

		Parution dans le Journal en € TTC			Journal uniquement au € TTC	Prix
		1 dépt.	3 dépt.	5 dépt.		
Immobilier Villégiature	1 semaine (2 parutions)	<input type="checkbox"/> 12°	<input type="checkbox"/> 24°	<input type="checkbox"/> 48°	€
	3 semaines (6 parutions)	<input type="checkbox"/> 24°	<input type="checkbox"/> 48°	<input type="checkbox"/> 95°	€
	4 semaines (8 parutions)	<input type="checkbox"/> 32°	<input type="checkbox"/> 66°	<input type="checkbox"/> 124°	€
	1 parution <input type="checkbox"/> Samedi ou <input type="checkbox"/> Jeudi	<input type="checkbox"/> 8°			€

Diffusez GRATUITEMENT votre annonce immobilière sur le site dansnosvilles.fr



		Parution dans le Journal en € TTC			Prix	
		1 dépt.	3 dépt.	5 dépt.		
Auto - Moto Utilitaire	1 semaine (2 parutions)	<input type="checkbox"/> 9°	<input type="checkbox"/> 19°	<input type="checkbox"/> 37°	€
	3 semaines (6 parutions)	<input type="checkbox"/> 17°	<input type="checkbox"/> 37°	<input type="checkbox"/> 73°	€
	4 semaines (8 parutions)	<input type="checkbox"/> 24°	<input type="checkbox"/> 52°	<input type="checkbox"/> 92°	€
	1 parution <input type="checkbox"/> Samedi ou <input type="checkbox"/> Mercredi	<input type="checkbox"/> 6°			€

		Forfait 24 mots en € H.T.			Prix	
		1 dépt.	3 dépt.	5 dépt.		
Vente d'animaux (SIREN ou dérogation obligatoire) : chiens/chats	1 semaine (2 parutions)	<input type="checkbox"/> 12°	<input type="checkbox"/> 24°	<input type="checkbox"/> 48°	€
	3 semaines (6 parutions)	<input type="checkbox"/> 24°	<input type="checkbox"/> 48°	<input type="checkbox"/> 96°	€

SERVICE + Dès que votre transaction est réalisée, appelez-nous, votre annonce est immédiatement retirée.

Options	Mot(s) supplémentaire(s)	Parution unique	1 semaine (2 parutions)	3 semaines (6 parutions)	4 semaines (8 parutions)	Prix	
	 x 0°45 x 0°90 x 1°50 x 2°		
	Photo	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	€
	Signe distinctif X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	€
	Annonce en gras	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	€
	Frais de domiciliation (Obligatoire pour les annonces rencontres)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	€

Pour 3 départements, choisir les départements limitrophes uniquement Centre Presse la Nouvelle République

Indre-et-Loire Loir-et-Cher Indre Vienne Deux-Sèvres

Prix total de votre annonce €

3 Paiement et coordonnées

Obligatoires et confidentielles (ne figurent pas dans l'annonce)
Paiement par chèque à l'ordre de : NR Communication
Pour tout autre moyen de paiement, merci de nous contacter par téléphone.

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Portable :

E-mail :

4 Adressez-nous votre annonce

> Par courrier
NR Communication - Service Petites Annonces Particuliers
26, rue Alfred-de-Musset - BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

> Par téléphone auprès de nos conseillers
0 800 19 03 60 Service & appel gratuits

Réservé aux particuliers Du lundi au vendredi 9h-12h

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique nécessaire à la gestion de la parution de votre annonce. Elles sont enregistrées et transmises au service Petites Annonces Particuliers de NR COMMUNICATION, société du Groupe La Nouvelle République, en charge du traitement de vos données. Vos données sont conservées pour une durée de 3 ans. Il est précisé que NR COMMUNICATION se réserve le droit de refuser l'insertion d'une annonce sans en avoir à justifier les motifs, de corriger le texte d'une annonce sans en modifier le sens afin de faciliter la compréhension des lecteurs. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant :

- par mail : dpo.groupe@nr.com
 - ou par courrier à l'adresse suivante : La Nouvelle République du Centre Ouest, Service DPO, 232, avenue de Grammont, 37048 TOURS Cedex 1.
- * Parution Internet offerte sur www.lanouvelrepublique.fr
** Tarifs variables pour les Bonnes Affaires dont la valeur du bien est estimée à 50 euros maximum et aux dons d'animaux
*** Entente la législation en regard sur objets exclusivement.



Annonces Légales

Vue des sociétés



FRENIMA

Société Civile Immobilière au capital de 45.734,71 €
37 rue de Beaugallard 37550 SAINT AVERTIN
RCS TOURS 388 351 159

L'AGE du 01.11.2024 a décidé, à compter du même jour, d'étendre l'objet social pour y ajouter la propriété et la gestion d'immeubles non bâties, ainsi que la disposition des immeubles appartenant à la société. L'article 2 des statuts a été modifié.

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

ONLY ONE PLANET SAS

SAS à capital variable de 5000 €
Siège Social : 117 rue colbert 37000 TOURS
840499016 RCS de TOURS

Par AGE du 24/09/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 8 rue du pas notre-dame 37100 TOURS, à compter du 01/10/2024. Mention au RCS de TOURS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LA FLEUR DE SEL

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 3 allée Georges Courteline - 37320 ESVRES
Siège de liquidation : 3 allée Georges Courteline - 37320 ESVRES
840 613 293 RCS TOURS

Aux termes d'une décision en date du 2 septembre 2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 2 septembre 2024 et sa mise en liquidation anticipée sous le régime conventionnel.

Monsieur Alain PETIOT, demeurant 3 allée Georges Courteline 37320 ESVRES, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 3 allée Georges Courteline 37320 ESVRES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de TOURS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 18/11/2024, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée : NATSYLLR

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'édification et la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers, notamment terrain, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de locati, à titre accessoire (exceptionnel), de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptible d'en favoriser le développement. La constitution de réserve temporaire d'usufruit sur le ou les immeubles détenus par la société. Le rachat et la souscription de tout crédit-bail immobilier. La mise à disposition des immeubles sociaux aux associés ainsi qu'aux usagers, à titre gratuit. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilités à la Société, au moyen de vente, d'échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Siège social : 7 rue Marlotte 37300 JOUE LES TOURS
Capital : 100 euros
Gérance : Nathalie GUEGUEN née DELAGE demeurant 7 rue Marlotte 37300 JOUE LES TOURS et Sylvain PLOUSE demeurant 7 rue Marlotte 37300 JOUE LES TOURS.
Agrément des cessions de parts sociales : agrément requis dans tous les cas. Agrément des associés représentant au moins les deux-tiers des parts sociales.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de TOURS. Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 18/11/2024, constitution de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle : Dénomination sociale : PELIP Capital social : 1 000 euros Siège social : 26 rue Descartes, 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE OJB. L'exploitation de sauna, hammam, lieux de bien-être et de relaxation avec snack et débit de boissons. Organisation d'événements notamment soirées dansantes. Vente au détail d'objets, de vêtements et accessoires. Président : SARL PHILLEL, au capital de 1 000 euros, siège social 26 rue Descartes 37270 MONTLOUIS-SUR-LOIRE, immatriculée au RCS de TOURS sous le numéro 823 467 725. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Durées de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS TOURS. Pour avis.

TRANSFERT DE SIEGE

Par décision du 1/10/2024, l'associé unique de la société DISTRI CONCEPT, SARL au capital de 3 000 € (978 423 333 RCS TOURS), a décidé de transférer le siège social du 7 Place de la Grange - 37300 JOUE LES TOURS au 51 avenue André Maginot - 37100 TOURS, à compter du 21/12/2024 et de modifier en conséquence les statuts. Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 18/11/2024, constitution de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle : Dénomination sociale : JBR INVEST Capital social : 1 000 euros Siège social : 1 bd Heurteloup 37000 TOURS
Objet : La prise de participation ou d'intérêts dans toutes entreprises civiles, commerciales, financières, mobilières, immobilières, par voie de constitution de sociétés, d'apports à des sociétés constituées ou à constituer, de prise d'intérêts, à la gestion de tous droits sociaux, titres, actions, obligations et autres valeurs mobilières dont la société pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement ; la cession desdites participations ; l'exercice de tous mandats sociaux, pour toutes sociétés, et la réalisation de prestations de services de soutiens aux entreprises ; L'assistance administrative, financière, juridique, commerciale et plus généralement le soutien de toutes sociétés par tous moyens techniques, existants et à venir ; La mise en œuvre de la politique générale et l'animation des sociétés qu'elle exerce exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique, tout en respectant leur indépendance juridique ; La recherche et le développement, l'accompagnement en recherche et développement, la sous-traitance technique ; Toutes opérations d'assistance à la gestion de la trésorerie auprès des sociétés filiales ; L'octroi de toutes cautions ou garanties au profit de toute société de son groupe ou dans le cadre de l'activité normale de toutes sociétés de son groupe ; La gestion et la valorisation de marques ; L'acquisition par voie d'achat, d'échange, d'apport, ainsi que la location, l'administration et la gérance de tous biens et droits immobiliers bâtis ou non bâtis, urbains ou ruraux, meublés ou non meublés ainsi que tous biens immobiliers quelconques ; La réalisation de tous travaux de construction et d'améliorations sur les biens immobiliers conformément à la destination desdits biens ; La gestion, l'administration, l'entretien, l'exploitation par bail, location saisonnière ou non saisonnière ou autrement desdits biens, soit en bloc, soit par fractions ; L'acquisition par voie d'achat, d'apport, d'échange ou de souscription de valeurs mobilières, de titres, de droits sociaux, de contrats de capitalisation et autres produits financiers portant intérêt ; L'acquisition, la gestion directe ou indirecte et la cession d'un patrimoine mobilier ; L'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces acquisitions, mobilières ou immobilières et la mise en place de toutes suretés réelles ou autres garanties nécessaires ;
Président : Julien BREAN, demeurant 165 avenue André Maginot, 37100 TOURS
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS TOURS. Pour avis.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCM J-M MAILLET ET J-C TUROT
Société civile de moyens en liquidation
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : JOUE LES TOURS 37300 2 rue Gamard
Siège de liquidation : 2 rue Gamard 37300 JOUE LES TOURS
332 712 017 RCS TOURS
Le 01/09/2024, l'AGO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jean-Marc MAILLET, demeurant 63 rue du Louvre 37540 ST CYR SUR LOIRE et Jean - Christophe TUROT demeurant 37 route des Landes de Charême - 37300 JOUE LES TOURS, de leurs mandats de liquidateur, donnés à ces derniers qu'ils de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation avec effet au 31/12/2023. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de TOURS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis

IMMATRICULATION

Par acte ssp en date de 01/11/2024, il a été constituée une SASUDénomination : NDM HEURE TRANQUILLENom Commercial : NDM HEURE TRANQUILLEEnseigne : NDM HEURE TRANQUILLESiège Social : 59 AVENUE MARCEL MERIEUX 37200 TOURSCapital : 300 €Objet social : VENDE DE DETAIL DE PRET A PORTER ET ACCESSOIRE Durée : 99 ansPrésident : Mme HALTER SARAH 140 ROUTE DE PIERRE BRUNE 26160 LE POET LAVALCession d'actions : LIBREImmatriculation au RCS de TOURS

Divers

SELARL Gilles ROY

Notaire
37160 DESCARTES

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Gilles ROY, Notaire à DESCARTES (37160), CRPCEN 37082, le 18 novembre 2024, a été reçu l'aménagement de régime matrimonial avec ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :
PAR : Monsieur Tanguy Gilles Marie-Joseph de CHARETTE de la CONTRIE, né à CHAMBRAY-FRANÇOIS (37170) le 14 juin 1975, et Madame Annie Lépoutre Madeleine CHABOISSON, née à TOURS (37000), le 28 avril 1968, demeurant ensemble à DESCARTES (37160) 7 rue Gambetta. Mariés à la mairie de DESCARTES (37160) le 26 septembre 2002 sous le régime de la séparation de biens pure et simple.
Les observations des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

TRANSFERT DE SIEGE

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République Dimanche et autres presses habilitées :
E-mail : aof@nr-commission.fr
Tél : 02 47 60 62 10
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale :
www.nr-legales.com

SELARL Gilles ROY

Notaire
37160 DESCARTES

AVIS DE SAINSE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Suivant testamentolographe en date du 6 septembre 2013, Monsieur Patrick Pierre Yves IMBERT, demeurant à DESCARTES (37160) 3 rue André Malraux. Né à BUZANCAIS (36500), le 12 octobre 1951. Veuf de Madame Martine MAHUTEAU et non remarié. Décédé à CHATEAUROUX (36000) (FRANCE), le 6 novembre 2024.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Tanguy PAULMIER, Notaire à DESCARTES, (Indre et Loire), le 18 novembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Tanguy PAULMIER, Notaire à DESCARTES 29 rue du Commerce, référence CRPCEN : 37092, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de TOURS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

①

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de permis de construire pour implanter une installation agricole au sol d'une puissance installée d'environ 33 MWc et à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal sur la commune de Neuil (lieu-dit « Les Chardières »)
Il sera procédé à une enquête publique conjointe portant sur une demande de permis de construire présentée par la société URBA 334 en vue de réaliser une installation agricole sur la commune de Neuil, et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal.

Le dossier d'enquête sera consultable par toutes les personnes intéressées, du jeudi 21 novembre à 9h au samedi 21 décembre à 12h, aux jours et heures habituels d'ouverture au public en mairie à Neuil (20, rue de l'Église à Neuil - 37190), ainsi qu'au siège de la commune de communes Touraine Val de Vienne (14, route de Chinon à Panzout - 37220).

Des informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet des services de l'État d'Indre-et-Loire :
https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire représenté par Mme Emma VIMEUX (mé : vimeux.emma@urbasol.com) pour la société URBA 334 sise au 75, allée Wilhelm Roentgen à Montpellier (34961) et par Mme Mylène CHAUVEAU (aménagement.urbanisme@cc-tv.fr), chargée de mission aménagement du territoire à la communauté de communes Touraine Val de Vienne.

Monsieur Jean-Louis METERREAU est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête publique (suppléant : M. Denis GAYNO).

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre établi sur feuillets non mobiles, déposé en mairie et au siège de la communauté de communes, sera tenu à la disposition du public qui pourra y consigner directement ses observations et propositions sur le projet.

Les observations pourront également être adressées par écrit à la mairie de Neuil, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les visera et les annexera au registre d'enquête, et/ou elles seront tenues à la disposition du public.

En l'absence de registre dématérialisé, elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@indre-et-loire.gouv.fr

Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique seront tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'État d'Indre-et-Loire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Neuil :
- le jeudi 21 novembre de 9h à 12h
- le jeudi 28 novembre de 9h à 12h
- le mardi 10 décembre de 14h à 17h
- le samedi 21 décembre de 9h à 12h

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public à la préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de Neuil et au siège de la communauté de communes, ainsi que sur le site internet de l'État d'Indre-et-Loire, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET

DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAVONNIERES

Enquête

Par arrêté n°2024_0060, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de Savonnières.

Au terme de cette enquête, le projet de modification n°1 du PLU de Savonnières sera approuvé par le Conseil métropolitain.

A cet effet, Monsieur Pierre AUBEL a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.
L'enquête se déroulera à la Mairie de Savonnières, siège de l'enquête publique, durant 37 jours, du lundi 9 décembre 2024 à 9h00 au mardi 14 janvier 2025 à 17h30, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Un dossier identique et un registre d'enquête seront déposés au siège de Tours Métropole Val de Loire (60 avenue Marcel Dassault - 37200 Tours) aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Ce dossier sera également consultable sur les sites internet de la ville de Savonnières : www.savonnieres.fr et de la Métropole : www.tours-metropole.fr

De même, il sera consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public en mairie de Savonnières aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Les observations pourront être adressées par écrit, avant la clôture de l'enquête, à Monsieur Pierre AUBEL, commissaire enquêteur (enquête PLU), à la Mairie de Savonnières - rue Principale - 37510 Savonnières. Elles pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : ep.plu.savonnieres@tours-metropole.fr

Les observations, propositions et contre-propositions seront consultables sur le site internet de la Ville de Savonnières : www.savonnieres.fr.

Le dossier comportera notamment les avis des personnes physiques associées et la décision de l'Autorité environnementale.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Savonnières :

- lundi 9 décembre 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- jeudi 19 décembre 2024 de 14h00 à 17h00 ;
- lundi 9 janvier 2025 de 9h00 à 12h00 ;
- mardi 14 janvier 2025 de 14h30 à 17h30 ;

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la Mairie de Savonnières pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur les sites internet de la ville de Savonnières et de la Métropole pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication à leur frais, auprès de la Mairie de Savonnières.

Des informations sur le dossier peuvent être demandées à l'accueil de la Mairie de Savonnières, par téléphone au 02.47.43.53.63 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : urba-voirie@savonnieres.fr.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Site patrimonial remarquable sur le territoire de la commune d'Amboise

Il sera procédé sur le territoire de la communauté de communes du val d'Amboise à une enquête publique relative au projet de modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSVM) du site patrimonial remarquable de la ville de d'Amboise.

Le dossier d'enquête sera consultable par toutes les personnes intéressées, du mardi 10 décembre 2024 à 9 H au jeudi 9 janvier 2025 à 17 H, aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie d'Amboise et du service Urbanisme-Planification de la communauté de communes du val d'Amboise (9 bis, rue d'Amboise à Nabelles-Négron).

Monsieur Pierre AUZZEL est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour mener l'enquête publique.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire représenté par Mme Marina BRACCOMOND, responsable adjointe du service commun Urbanisme-Planification de la communauté de communes - mé : urba@cc-valdamboise.fr.

Des informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet des services de l'État d'Indre-et-Loire : www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours

Pendant toute la durée de l'enquête, des registres déposés en mairie d'Amboise et au service Urbanisme-Planification de la communauté de communes seront tenus à la disposition du public qui pourra y consigner directement ses observations et propositions sur le projet.

Celles-ci pourront également être adressées par écrit à la mairie d'Amboise, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les visera et les annexera au registre d'enquête, ou elles seront tenues à la disposition du public.

Elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@indre-et-loire.gouv.fr

Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique seront tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'État d'Indre-et-Loire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie d'Amboise :
- le mardi 10 décembre 2024, de 9h à 12h
- le vendredi 20 décembre 2024 de 14h à 17h
- le lundi 30 décembre 2024, de 9h à 12h
- le jeudi 9 janvier 2025, de 14h à 17h

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la préfecture, à la mairie d'Amboise et au siège de la communauté de communes, pendant un an après la date de clôture de l'enquête.